

# TERRITOIRE VÉLO

Un label de la Fédération française de cyclotourisme

REJOIGNEZ LE RÉSEAU !



TERRITOIRE  
VÉLO   
Fédération française de cyclotourisme

## POURQUOI CE LABEL ?

Ces dix dernières années, la pratique du vélo en France est en plein essor et le nombre d'adeptes ne cesse d'évoluer : plus importante, plus familiale, plus jeune, plus féminine, plus touristique, plus diversifiée (vélo électrique, pratique itinérante...). Les avantages du vélo sont multiples et chacun a sa raison d'en faire usage.

Cet engouement pour le vélo se retrouve dans les déplacements des Français qui le choisissent de plus en plus comme mode de transport quotidien et comme activité lors de leurs vacances ou temps libres. La France est d'ailleurs considérée comme la deuxième destination du tourisme à vélo en Europe.

### Dans ce contexte, il est important pour les collectivités de :

- ✓ proposer des aménagements et des équipements sécurisants,
- ✓ mettre en évidence la qualité de l'accueil,
- ✓ valoriser les prestations et les animations vélo proposées sur le territoire,
- ✓ se distinguer et obtenir une reconnaissance de leur investissement par un organisme expert,
- ✓ partager des bonnes pratiques au sein d'un réseau national.

Le label **Territoire Vélo** valorise le développement de la pratique du vélo dans les territoires.

La Fédération française de cyclotourisme rassemble l'ensemble des acteurs autour de la problématique d'intégration du vélo et place cette activité, qu'elle soit utilitaire, de loisir ou touristique, au cœur des préoccupations quotidiennes.

### Territoire Vélo est ainsi un label qui a une double vocation :

- ↗ récompenser les efforts fournis par une collectivité locale en faveur du vélo,
- ↗ accompagner l'évolution des services proposés afin d'en favoriser l'usage.



## QU'EST-CE QU'UN TERRITOIRE VÉLO ?

C'est une collectivité territoriale (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole) qui est engagée pour la mobilité à vélo et qui favorise les pratiques de loisirs, touristiques, de déplacement quotidien...

Être **Territoire Vélo**, c'est offrir à la fois des aménagements sécurisés, des équipements techniques (stationnements, haltes vélo...) mais aussi un panel de services spécifiques au vélo (point d'information, d'alimentation, d'hébergement, de location et de réparation, intermodalité...).

Être **Territoire Vélo**, c'est proposer des circuits vélo qui soient accessibles à divers types de publics (familles, pratiquants occasionnels et réguliers) et de niveaux variés pour partir à la découverte de la région.

Être **Territoire Vélo**, c'est animer son territoire avec des événements et animations vélo tout en mettant en valeur son patrimoine (historique, architectural, culturel et naturel...).

Être **Territoire Vélo**, c'est s'inscrire dans le développement économique et durable. Le label invite les acteurs locaux à s'impliquer dans une démarche écologique et à participer au dynamisme du territoire.

# QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE LABEL ?

## Une reconnaissance immédiate

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet à la collectivité de se démarquer avec la mise en valeur de ses actions en faveur du développement de la pratique cycliste, urbaine, utile et de loisir.

## Une garantie de qualité

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet d'obtenir la caution de la Fédération française de cyclotourisme, gage de qualité pour les différents publics de pratiquants.

## Une appartenance à un réseau dynamique

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet à la collectivité d'intégrer un réseau d'échanges. Ce fonctionnement accompagne le développement qualitatif de chaque **Territoire Vélo**.

## Un développement touristique accru

- ✓ Le label **Territoire Vélo** permet de mobiliser les acteurs locaux (collectivités, associations, clubs...) autour de la randonnée à vélo et du développement touristique tout au long de l'année.

## LES APPORTS DE LA FÉDÉRATION

### La Fédération française de cyclotourisme s'engage à :

- ✓ apporter sa notoriété et son savoir-faire par son réseau de 3 000 clubs, 120 000 adhérents et l'organisation de ses 4 500 randonnées annuelles,
- ✓ assurer la promotion du label sur ses différents site Internet, sur ses éditions et lors de salons,
- ✓ conseiller la collectivité pour la mise en place de nouveaux services ou équipements,
- ✓ valoriser la collectivité auprès des partenaires institutionnels,
- ✓ animer le réseau **Territoire Vélo** pour partager les différentes expériences,
- ✓ aider à l'animation du **Territoire Vélo** grâce à ses structures fédérales (clubs, comités départementaux et régionaux).

### Une signalétique spécifique

- ✓ Visuel spécifique de signalisation identifiant le label aux entrées de la (ou des) collectivité(s).
- ✓ Une signalétique sur chaque point d'accueil (autocollant + vitrophanie).

### Une promotion dynamique et ciblée auprès des pratiquants

Grâce à son réseau associatif, la Fédération offre la possibilité aux collectivités labellisées de s'exprimer dans des documents de promotion et de figurer sur les événements participatifs de la Fédération :

- ✓ insertion publicitaire dans le magazine mensuel *Cyclotourisme*,
- ✓ présence à la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme (le plus grand rassemblement de vélos avec 15 000 participants sur une semaine),
- ✓ promotion sur le stand de la Fédération lors des différents salons,
- ✓ visibilité sur les sites Internet [ffvelo.fr](http://ffvelo.fr) / [veloenfrance.fr](http://veloenfrance.fr) / [cyclotourisme-mag.com](http://cyclotourisme-mag.com)



Téléchargez  
tous les documents  
ici !



## DEVENIR TERRITOIRE VÉLO

UNE OPPORTUNITÉ POUR VOTRE COLLECTIVITÉ !

VOTRE CONTACT

**Marie Guignon**

01 56 20 88 84 - 06 51 96 38 99 - [m.guignon@ffvelo.fr](mailto:m.guignon@ffvelo.fr)



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex  
Tél. : 01 56 20 88 88 - [info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)  
[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) - [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)



Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978  
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964  
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991  
Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 4/04/2006